

-----  
**Mairie de TREMBLECOURT**

# Compte-rendu du Conseil municipal Du vendredi 9 Mars 2018

---

**Présents** : CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle.

**Etai(en)t excusé(s)** : CHRETIEN Béatrice (pouvoir à Mr JEMPF Etienne) ; JANNEL Danièle ; PATARD Frédéric (pouvoir à Mme Chrétien Marie-Jeanne)

**Etai(en)t absent(s)** : CHRETIEN Bernard

Etienne JEMPF est nommé secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du précédent conseil (1<sup>er</sup> décembre 2018) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.*

## **1. (Délibération 01/18) Service Eau et Commune - Vote du compte administratif 2017**

Le Maire prend la parole et présente successivement les dépenses et les recettes de chaque section (investissement et fonctionnement), de la commune et du service de l'eau. Hors présence du maire et sous la présidence de M. Etienne JEMPF, premier adjoint, le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif communal 2017 et celui du service de l'eau 2017.
- vote le Compte Administratif communal et de l'eau de l'exercice 2017
- et arrête ainsi les comptes :

### **COMMUNE**

#### **Investissement**

Dépenses	Réalisé :	14 067.40
	Reste à réaliser :	50 800.00
Recettes	Réalisé :	12 523.16
	Reste à réaliser :	28 738.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Réalisé :	116 124.25
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Réalisé :	138 192.07
	Reste à réaliser :	0.00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 1 541.24
Fonctionnement :	22 067.82
Résultat global :	20 526.58

### **EAU**

#### **Investissement**

Dépenses	Réalisé :	3 257.04
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Réalisé :	9 359.98
	Reste à réaliser :	0

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Réalisé :	33 042.15
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Réalisé :	34 239.87
	Reste à réaliser :	0

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	6 102.94
Fonctionnement :	1 197.72
Résultat global :	7 300.66

Pour : 5      Contre : 0      Abstention : 0

## 2. (Délibération 02/18) Service Eau et Commune - Approbation du compte de gestion 2017

Les comptes de gestion sont établis par le trésorier général à la clôture de l'exercice 2017 pour le budget de l'eau et celui de la commune. Le maire les vise et certifie que les montants y figurant sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestion sont ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2017 de la commune et du service de l'eau.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 3. (Délibération 03/18) Affectation du résultat 2017 - Commune

L'affectation du résultat 2017 au BP 2018 pour la commune se présente ainsi :

o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017	22 067.82 €
Report de l'exercice précédent 2016	132 151.67 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>154 219.49 €</b>
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2017	- 1 541.24 €
Report de solde précédent 2016	21 826.76 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>20 285.52 €</b>
Restes à réaliser - Dépenses	50 800.00 €
Restes à réaliser - Recettes	28 738.00 €
<b>Soldes des Restes à réaliser</b>	<b>- 22 062.00 €</b>

D'où un déficit de la section d'Investissement après reprise des restes à réaliser de 1 776.48 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2018, le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

✚ Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » :	20 285.52 €
✚ Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	152 443.01 €
✚ Au compte 1068 « affectation complémentaire en réserve » :	1 776.48 €

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 4. (Délibération 04/18) Affectation du résultat 2017 - Service de l'eau

Le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement 2017 de 1 197.72

- Un excédent reporté 2016 de 6 067.56
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 7 265.28
  
- Un excédent d'investissement 2017 de 6 102.94
- Un excédent reporté 2016 de 8 711.54
- Soit un excédent d'investissement cumulé de 14 814.48

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : Excédent	7 265.28
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) : Excédent	14 814.48

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

### 5. (Délibération 05/18) Vote des taux de taxe locale

En 2017, le Maire avait fait remarquer aux conseillers la baisse des recettes de la commune depuis quelques années et proposé de légèrement augmenter les taux de taxes locales afin de conserver des ressources suffisantes : une variation de 5% par rapport à 2016 de chaque taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et non bâti. Cette hausse a permis en partie de dégager en 2017 un résultat de fonctionnement conséquent, d'autant que les bases appliquées étaient en hausse.

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux qu'en 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 8,57 %
- Taxe foncier bâti : 9,48 %
- Taxe foncier non bâti : 17,94 %

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

### 6. (Délibération 06/18) Avenant à la convention de dématérialisation avec la préfecture

Par délibération du 14 novembre 2011, la commune de Tremblecourt a autorisé la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée à la préfecture ainsi que la signature de la convention afférente. Cette convention date du 10 décembre 2012.

Le changement d'opérateur de télétransmission (voir délibération du 13/10/2017) nécessite de modifier la convention existante par voie d'avenant.

Après discussion, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention du 10 décembre 2012 afin de changer d'opérateur de transmission.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 7. (Délibération 07/18) Convention Prévention Santé au travail avec le CDG54

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de prévention et santé au travail pour la période de 2018 à 2021 et autorise le maire à signer ladite convention

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 8. (Délibération 08/18) Révision du tarif du contrat groupe Prévoyance pour 2018

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

La commune a adhéré au contrat groupe prévoyance proposé par le CDG54 en 2012. Le prestataire MNT a annoncé une augmentation de tarif pour l'année 2018, qui a été négociée par le CDG54.

Il est proposé une couverture du risque « incapacité temporaire de travail », pour une participation de 5,66 €/mois pour l'année 2018 (dernière année du contrat). L'ancien tarif (2013 à 2017) était de 4.85€/mois

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer la convention révisée.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 9. (Délibération 09/18) Participation au marché du contrat groupe Prévoyance 2019-2023

Le contrat précédant arrivant à échéance fin 2018, le CDG54 a décidé de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance à partir de 2019. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités, Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer ou non à la convention qui leur sera proposée.

Le conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

## 10. (Délibération 10/18) Programme d'action et devis ONF pour 2018

L'office National des Forêts propose au conseil municipal le nettoyage de régénération (jeune peuplement) et la maintenance mécanisée dans les parcelles 3 à 6.

Le devis établi est d'un montant de 3 158.62 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le programme d'action et le devis ONF pour 2018.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

### 11. (Délibération 11/18) Entretien des espaces verts 2018

Le prestataire de la commune pour l'entretien des espaces verts, l'ESAT des eaux bleues nous a communiqué le devis pour l'année 2018. Il comprend :

- 7 passages sur l'année pour la tonte des espaces verts avec finition au fil,
- 4 tailles de haies et des arbustes présents dans les massifs et le désherbage des massifs rue de la mairie,
- Une remise de 10% est accordée.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le Maire à conclure ce contrat d'entretien de l'ESAT Domaine des Eaux Bleues pour un montant de 3 124.10 € HT pour l'année 2018 (soit 3 748.92 € TTC).

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

### 12. Prochain recrutement Médiathèque

Le maire rappelle que le contrat de l'agent de médiathèque actuel se termine fin mars. Il s'agissait d'un contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) qui permettait à la commune de bénéficier d'une aide à un taux de 76%.

Or ce type de contrat n'existe plus. Un nouveau type de contrat le remplace : le PEC (parcours emploi compétence). L'arrêté du préfet de région qui définit les taux de prise en charge de l'Etat date de fin février : le taux d'aide est de 40 % ou 50 % suivant le type de formation proposé.

Le maire présente aux conseillers plusieurs simulations évaluant le coût global du futur poste. Tous les éléments ne sont pas encore connus (Allègement des charges patronales maintenu ? Formations possibles ?). Les conseillers observent l'augmentation du coût pour la commune quelque soit la forme du contrat envisagé. Chacun est invité à réfléchir aux options possibles pour permettre une décision ultérieure.

### 13. Questions diverses et informations :

- PLU : L'enquête CDEPENAF est en cours, l'enquête publique suivra.
- Travaux place de l'église : La première réunion de préparation a eu lieu lundi 05/03. Le démarrage des travaux est prévu le 22/05
- Fermeture de classe : Le maire informe les conseillers que la fermeture d'une classe de maternelle a été annoncée par courrier au SIS le 15/02. Les parents d'élèves se mobilisent le mercredi 14 mars, devant l'école à 8h45. Les effectifs du RPI sont en baisse depuis plusieurs années et baisseront encore dans les prochaines années.
- Accès handicapé aux écoles : L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) prévoit de faire un abaissement de trottoir pour permettre l'accès à la cour d'école aux personnes à mobilité réduite. Nous devons reconsidérer l'aménagement : une place de parking pour personne à mobilité réduite est nécessaire.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 6 avril 2018 pour le vote des budgets primitifs entre autres.

La séance est levée à 22h30